

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

Decret N° 82/543 Du 4/6/1982
portant nomination de Monsieur BISSANGOU Antoine., Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe 1^{er} échelon en qualité de Juge au siège près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

V I S A S :

(/U La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13/10/1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
D.B. (U LA loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
(/U le décret 185/61 du 5 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
(/U le décret 62/150/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
(/U l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 portant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions- ;
(/U Le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 185/61 du 5 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
D.C.F. (U l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/U le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement

Sur Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Monsieur BISSANGOU Antoine, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, précédemment Juge des enfants près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville est nommé Juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en remplacement de Madame MISSITOU née SANGOUET Christine appelée à d'autres fonctions, cumulativement avec ses fonctions de Juge de l'application des peines.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 Juin 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement,

Colonel Louis SILVAIN GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre des
la Justice.

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances

ITIHI-OSSETOUNBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

PR	1
PM	1
NJ/CAB	1
SGJ/DSAF	4
Cour Suprême	1
Parquet Général	2
D.B.	2
DCF	1
SGC#BC	2
Intéressé	1